A NOS ABONNES ET AUX COMMERCANS. Comme nous l'avons annoncé il y a quelques jours, ous avons loué pour y transporter notre établissement. LA BELLE MAISON de M. Delachaise, située rue de Chartres, entre Conti et St. Louis. La, nous ouvrirons au premier, une salle destinée à la lecture de tous les journaux, tant des États-Unis que des pays etrangers; en aura aussi la facilité de prendre connaissance des nou-velles commerciales, maritimes, et de l'arrivée des malles. Nous n'avons pas besoin, nous en sommes convaincus, de solliciter l'encouragement du public pour nous nuder dans la réussite d'une entreprise, où ne seront éparguees, ni notre bourse, ni nos peines, ni nos veilles.

INTERTEUR

Nouvelle-Orleans, 26 mars
On nous pried'annencer M. Bernard Mariony, trop

Un grand nombre de votans nous prient d'annoncer M. L.: 13 ALLARD, comme candidat pour representer le 8ms district au conseil de ville, en remplacement de M. Mercier, qui ne veut plus l'otre.

[Communique.]
Dr. James F. McFarlanr, sera soutenu a prochume d'un representant à la logislature de l'Etat, en remplacement de M. Antonio Ducros, decodé.

Nous isons de qui suit dans l'American Dailu Adrertise de Philadelphie du 3 mars: Le bruit court qu'un navire américain a été capturé pai

un bariment de guerre français devant la Havane, C'est dir on, le sujet des dépêches de notre consul à la Havane Cas de, eches, comme nous l'avons annoncé, il y a quelques jours à nos lecteure, avaient été immédiatement transmises par exprès à Washington,

l'ar la goolette Mary & Francis, echouet en el à la baie Ouest, nous avens appris que le paquebot de Vera-Cruz etait arrivé à Tampico le 15, et qu'il avait annonce la reddition du fort de San-Juan de Ulloa, au gouvernement mexicain; et que la tranquillité avait été rotablie dans cette ville. 500 hommes de troupes dev lient s'embarquer à Tampico pour Matamoras, où l'on va etablir un corps de douaniers.

Nous annonçons avec plaisir a nos lecteurs que Mademoiselle Afong-Moy, jeune Chinoise, dernièrement arrivee du CELESTE EMPIRE, et qui a excité tant de currosite à N. York, Philadelphie &c., se propose de nous r ndre bientot une visite. Nous avons appris qu'elle avait l'intention de se rendre bientot à la N. Orleans. Les amateurs de petits pieds ne manqueront pan d'aller payer curs hommages à la jeune beauté chinoise dont nous nous empresserons d'annoncer l'arrivée.

Correspondance particuliere du Hinne.

Monsieur l'Edileur, Pour un observateur attentif, la marche qu'ont les affaires depuis deux mois est bien digne de l'attentom la plus soutenue, ear il faut le dire: ces deux mois cours, et qu'on n'en accorde pas au collège Franklin-II employées à une époque où leur éta ont amene un conflit d'intérêts internationaux plus vif, se souvient bien que lorsque l'ancien collège établià la plus resolutoire que ne l'avaient fait les quatre années precedentes Examinez en effet notre situation dans ce qui nous touche de plus pros: La creance des Etats-Unis a do me le signal des réclamations de la Pologne, recla- expressément convenu par les membres qui proposaient mations qui, d'une manière ou d'une autre, ne paraissent pas devoir se terminer heureusement. La guerre qui se | tes dans los districts de l'Est, du centre et de l'Ouost de prolonge et prend un sérieux caractère d'extension audela des Pyranées nécessite pour le parfait accomplisse- le 3me, district, et que les ressources fussent employees, ment du traité de la quadruple alliance, une intervention p ompte et puissante; enfin, la présence du ministère. tory dont la suspecte bienveillance cache peut-être des truites secrets avec les puissances du Nord. Voilà ou nous ont amené avec leur paix à tout prix les escamoteurs de la révolution de Juillet.

Lit d'abord la question polonaise. Je ne reviendrai pas nis ont admirablement parlé sur la question de droit, et leurs raisons étaient si pressantes à la tribune que MM les ministres n'ont rien trouvé de mieux pour éluder cette puissante argumentation que d'assurer itérativement que l'opinion tout entière du cabinet était favorable à · ul etabli par la convention du 25 avril 1818 qu'il fallajt sarvre en ceci, Mais enfin qu'importe? Nos ministres pensent que la liquidation une fois terminée, nous serons ere liteurs de six ou sept millions; ils esperent sans dou que ces sommes soient versoes dans le tresor public. Or, un les paiera ces sommes? Est-ce la Pologne dont la nationalité est éteinte en dépit des promesses du justemilieu; ello est d'ailleurs trop appauvrie d'hommes et d'argent pour nous payer une difference que ses services constans ont plus que comblée à nos yeux! Est-ce donc La Russie, dont la Pologne n'est plus qu'une province et des 72 lots de terré accordés. qui s'est chargée de ses recouvremens? Pensez-vous que colas entretient à grands frais à Paris, un liquidaicut! [1] Non, cent fois non; la Russie est dans l'impossibilité totale par son discrédit et sa mauvaise volonté de nous rembourser une pareille somme, Que ferez-yous clors, ministres débonnaires? Irez-vous porter le fer et le pra lens pour cela. Vous serez donc obligés de vous conunter d'etre reconnus légitimes créanciers de la Pologne, sans pour cela rentrer dans vos fonds. Estege là cette liquidation favorable, qui doit vous attirer la gratitude

nationale! Quant à l'Espagne la question est tout au moins aussi embarrassante: la necessite d'une inrerveution est bien constatee, on n'en fait pas le moindre doute; mais si les journaux espagnols sont la traduction fidèle de l'opinion publique, la population a autant d horreur que nous pour l'etranger, et l'armée médiatrice se trouverait vraisemblablement entre le feu des carlistes et des guérillas que l'invasion française attirerait de tous côtes et ferait pleu voir sur nos bataillons. La position est toute differente sous le rapport même militaire de celle de 1823 pour la France; en 1823, il n'y avait que deux partis bien dessines, les royalistes et les liberaux. Aujourd'hui au contraire il y a Christinos, carlistes et liberaux; il est plus que probable que ces deux derniers partis, sans s'allie, expendant, tourneront leurs forces contre l'étranger me diateur a main armée. Mais cette opposition n'est pas encore la seule à craindre, le ministère anglals n'a pas adhere d'une manière bien authentique un traité de la quadruple ailiance; ou sait que ses affections le portent plus volontiers vers un parti contraire; il peut donc jusqu'à un certain point se regarder comme non responsable des conventions formées par ses predecesseurs. Comment softirons nous de cette alternative?

En attendant une decision, la guerre ne continue pas avec moins de vigueur, et il est bien certain que dans la res accordées par le congrès, pour les appropriations fai-E souve, l'Alava et la Navarre les Christinos ne sont maitres que de la terre qu'ils foulent et des murailles qui les passe, et est envoyé à l'autre chambre. entourent; à cent pas de leurs ferteresses, les carlistes occupent la campagne. Mins a longteme réclame des rentorts et ce n'est qu'à l'occasion de la revolte du deu-Aleme regiment d'infanterie légère à Madrid qu'on s'est decide a lui envoyer ce regiment pour tourner contre l'ennemi la fougue et la valeur qu'il a déployées contre le gouvernement. Ce régiment devant qui on a capitulé, [le mot est exact) puisque ce n'est qu'à la 3me. ambassade qu'il a consenti à sortir, est parti de Madrid avec confortabl les honneurs de la guerre. Que pouvez-vous attendre d'un gouvernement qui commet de tels actes de faiblesse? et

Agreez, Monsieur l'Editeur, L'assurance de mon devouement. E. L....-du Havre.

[1] Le comte Lubecks, a dit on, 60,000 francs de trai

Mardi, 24 mars. La résolution d'ajournement ains dis set prise en considé ation, et il est rasolu que le président du Sépat et l'orateur de la Chambre des Kestfaentans annoncerent à leurs as. aemblées respectives, le Mercredi anivant, 2 avril, l'ajourne. ment. Cette resolution, transmise à l'autre Chambre a regu ion concours, et a été renvoyée au Senat.

> Concordia, a subi sa troisième lecture, et a passé, Sur motion de M. Johnson, le bill amendant la charto de la Compagnie du chemin à coulisses de la Novvelle-Or. léans et de Carrolton, est mis à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Le bill relatif à l'éducation publique dans la paroisse

SEXAT.

Le Sénat prend alors en considération le bill à l'ordre enticial du jour-pour venir au secours des collèges de Jefferson et de la Louisiane. Les Ire, et 2me, sections du bill sont adoptées : eiles accordent une somme de \$48.757 au cullége Jefferson, affectée au paiement des dettes de cette institution, et au déficit de ses souscriptions. La 3e. section accordant annuellement pendant 10 ans une somme de \$15.000 Dans un autre article, nous annoncerons le jour de no-tre deménagement, ainsi que celui où cette salle de lec-ture et de nouvelles sera ouverte. aux collèges Jefferson et de la Louisiane est amendee, de

Au sujet de la section qui pourvoit au paiement des dette du collège Jefferson, M. Hoa développa avec beaucoup de talent les vues de cet établissement, prouve son utilité, et bien connu pour les services importans qu'il a rendus au les avantages qui en résulteraient à l'etat, d'universités étapays, comme casididat à la place de représentant à la le- blies dans son sein, où la jeunesse recevrait une éducation golature, en remplacement de M. Antonio Ducros, de- nationale-Avantages dejà détaillés dans un rapport précé. dent .- En sa qualité d'administrateur du collège Jefferson. il fit, en termes modérés, des reproches que personnes qui avaient sonscrit pour l'entretien de cette institution, et qui ont neglige de payer le montant de leurs souscriptions, ce qui a rendu necessures les secours accordés par le bill. Sur motion de M. Bossier, Pappropriation à faire pour

> e collège Franklin est inserée dans le bill. M. Hoa est décidement opposé à tous les secours additionnels proposés pour cet établissement, qui n'a pas encore commence ses operations. Il y a deja quelques annocs que la legislature accorda vingt mille piastres pour aider à la construction d'un collège à Franklin. Ses administrateurs avaient passe un contrat qui montait à \$2.5(8) de plus que la somme qui leur etait accordée. Les contracteurs ne purent fournir de sécurité valable, et les administrateurs ne voulurent point souscrire ni se procurer des souscriptions, pour faire face à l'excedant des depenses presumees. Ils n'unt point, par des exertions locales, repondu aux efforts de l'Etat; ils n'ont pu s'accorder sur le choix de l'emplacement du collège, et, jusqu'à présent même, ce choix n'est pas encore fait. En onsequence, il ne croit pas que le collège Franklin, dans les circonstances actuelles, puisse prétendre à de nou.

yeaux secours de l'Etat. Lorsque ce college sera constrait, qu'il aura commencé ses operations, alors, et pas avant, il consentira à tous les secours qu'il sera jugé necessaire de lui accorder. Les collèges Jefferson et de la Louisiane sont en pleine activité, et dans un état progressif d'amoliorations; il est donc nocessaire de leur accorder des secours pour qu'ils puissent faire construire des maisons convenables à la résidence des professeurs. qu'ils puissent les payer de manière à réduire d'autant ce que les écoliers ont à payer, et qu'ils puissent se procurer des bibliothèques, laboratoires &c., afin qu'ils puissent rivaliser les collèges de Londres et de Paris.

le bill : d'abord, parce qu'il pense que les appropriations cette d'at une demande considérable et toujours doivent être limitees à un an, et ensuite parcequ'il croit injuste que deux collèges seulement reçoivent des se- de diffi ul'é. En ce procurent immédiatement ces Nouvelle Orleans fut reconnu ne pas remplir le but que vre d'écrou du Pénitentiaire, indiquant, le nombre, le s'etait propose la législature, et que les collèges Jacks le leu de naissance, la nature du crime, le lieu de condamnation, la date de l'année au Pénitentiaire. cette substitution, que des collèges seraient ériges et dol'Etat. Il scrait donc injuste de refuser des secours pour pendant dix ans, au bénéfice de deux coilèges seulement, Il loue au contraire la prudence des administrateurs du college Franklin qui n'ont pas voulu entreprendre un ouvrage qui les endetternit considérablement; et cependant s'ils l'avaient fait, ils auraient aupres de la législature, les momes druits à des secours que le college Jefferson. Etre accable de dettes et de difficultes parait être la souper fair la discussion de MM. Isambert et Odilon-Barret; de raison de roclamer les secours de la legislature; à cela il n'a aucune objection particulière, mais il na croit pas juste de refeser d'aider une institution pareille et également utile, precisament parcequ'elle n'a pas aussi contracto de dettes; elle ne peut commencer ses operations sans aide, pas plus que les autres collèges ne peuvent tte inquidation, et que loin d'être désavantageuse à la continuer les leurs sans aide; la somme accordoe au col-F:..n e, on pensait que son actif surpasserait son passif de lege Franklin ne suffirait pas à poser la premiere pierre ques millions; ce n'était point la le nœud gordien ; la d'un college comme celui de Jackson, et certainement e suffit pas à élever un collège à Frankling n'est-ce donc

defaut de zele et de patriotisme. ta, si l'assaire se termine ainsi, qu'on leur saura gro d'a-var reconnu la légitimité des creances reciproques, Hal-to-la : car pour qu'on leur en sache gre, il faut d'avance duit sera t-il exclusivement employé à l'usage des collèges du let, et du 2d. districts? Alors quelles ressources tes par la charte pour devenir actionnaires, et à établir u resteront au 3me, district ? Et s'il n'est employs que pour horeau de horigide preside près du che resteront au 3me, district! Et s'il n'est employs que pour les colleges, que deviendront les écoles primaires et au- min à confisses et à nommer pour le du bureau les officiers tres! Ce plan est injuste et inconvenant, Car, il ne sait

En outre, ces lots n'ont été ni arnentés, ni distribués ce sont pour nous payer plusidurs millions que le czar Ni- On ne peut estimer leur valeur, ni apprécier les revenus qu'en produira la vente. Tout cela est encore incertain. et devens-nous faire imprudemment des lois sur des incertitudes! Des évenemens peuvent arriver qui mettraien les législatures à venir dans la nécessité d'appliquer cos tiors, ministres débonnaires? Irez-vous porter le fer et le fonds à d'autres objets, et devons-nous les mettre dans (La public est informé que la vente de succession des forêts et dans ses glaciers? Vous êtes trop l'impossibilité de le faire? Ne vaut-il pas mieux faire des popriétés de valour de feu Nath. Emerson, par Fer ois pour le tems présent, et pour les circoustances actuelles, et, sans entraver les législatures à venir, les laisser libres de faire telles appropriations qu'ils pourraient juger nécessaires. Si le bill passe dans sa forme actuelle, e sera une question epineuse de décider si, par la suite on pourra le rapporter ou l'annuller; prévoyant cela, il sus une maison en briques à deux étages. Les acqué-pense qu'il vaut nieux faire une a proprintion pour les reurs des lots sur la ruede la Nouvelle Levée auront tous besoins du moment, et non pas pour dix ans; car, pour-fèrent les droits latent sur la batture comprise dans le pro-quoi pas pour onze, douze, ou a perpétuité! Passer un lor gement des lignes depuis la seçade jusqu'à la rivière. quoi pas pour onze, douze, ou a perpétuité! Passer un bill de cette importance, à cetts époque avancée de la session, quand plusieurs membres sont absens et avec une si faible majorité, lui parait être une manière d'agir bjen singulière, et n'imposerait guere de restreinte aux légis cession, six maisons en briques de très grande valeur, et latures à venir, Si l'on accorde des appropriations aux très conventibles, situés dans la rue Delor, encoignure de colleges Jefferson et de la Louisiane, il desire que l'on la rue Fouché, ainsi qu'un grand nombre d'autres propréétende cette faveur au collège Franklin, mais il souhaits que les concessions soient peur un an; il fait motion de semens. oiffer les mots "annuellement pour dix ans."

M. Tenney parle aussi contre ce temps de dix ans, et es trois collèges proposés, Nous espérons produire demain son discours in ex

L'amendement de M. Bossier passe à une majorité de 6 contre 4. Celui de M. Thomas n'est soutenu que par luimême, et celui de M. Tenney, fixant le temps à 5 ans, est perdu à une majorité de 7 contre 4. La section est alors adopteu à une majorité de 9 centre 2.

La section qui dispose du produit de la vente des ter-

RAPPORT sur le Pénilentiaire de la Louisiane. fur le Pénilentiaire de la Lipusium. Le comité réuni charge de visiter le Pénitentiaire de cet

Etat, présente le rapport suivant;
Le comité s'est efforcé de répondre sux vues de la législature, dans l'accomplissement des devoirs qui lui ont été
la comité a visité la Pénitentiaire, et a reconlature, dans l'uccomplissement des devoirs qui lui ont été imposés. Le comité a visité le Pénitentiaire, et a recon-nu que la propreté, l'ordre et la discipline régnaient dans

Tors 11st and the spittation des sondamns, est ages conformable que le permet l'objet des punitions.

Le plan des bâtisses parsit adapté à la nature de l'institution; et le comité pense que lursqu'il sera completté, il sera digne de l'Éta. Les cellules présentent un inconstitution i et le comité pense que lursqu'il sera completté, il sera digne de l'Éta, Les cellules présentent un inconstitution i et la comité par FORSYTH, GOOWYN & Co. 26 mars il sera digne de l'Éta, Les cellules présentent un inconstitution i et la comité par format l'encoignant de naison de faire qu'il vairansporter de la rue Bourgogne de l'Éta, Les cellules présentent un inconstitue d'un et serve de l'encoignant de naison de faire qu'il vairansporter de la rue Bourgogne de l'Éta, Les cellules présentent un inconstitue d'un cartain lou de terre situé dans le faubourg Marigny, de louis et comment de faire de feri facies. A moi adressé par l'hon: E, Rawle, juge conseiller de la ron deressé par l'encoignant de sur les guardents et sur les components et sur les consommateurs qui feront leur provision à son feur leur consiste dans l'hamidité qu'il vairansporter de la rue des Bourgogne, la la Nouvelle Orléans, l'exposerai en vente publique, le la course de l'exprés midis france et sur sur les consommateurs qui feront leur provision à son feur leur des cellules. Les consommateurs qui feront leur provision à son feur leur consiste dans l'affaire ci-dessus. Conditions, l'exposerai en vente de l'exprés midis france et sur sur les contres de l'unidité qu'elle coule jusqu'en ha de l'exprés midis france et sur sur les consommateurs qui feront leur provision à son feur leur des face à la rue des Bourbons, les contrets de l'exprés midis l'un certain lou de terres sur le plan original de la Nouvelle Orléans, l'exposerai en vente sour en de face à la rue des Bourbons, l'exposerai en vente provision à son feur leur consiste dans l'alient contre s'avenur de l'exprés midis l'exposerai en vente provision à son feur leur des face à la rue des Bourbons de l'exprés pourennement qui commet de tels actes de l'inpourtant M. Martinez de la Rosa ne veut plus de l'intervention!

Agréez, Monsieur l'Editeur,

Cet inconvenient consiste dans l'amplié qui dans l'amplié qui dans l'expoir de voir s'accomplie une amélioration.

Cet inconvenient consiste dans l'humidité qui s'accumple.

palubité des cellules. Si la reforme doit être un des ablets des punitions, le comité ne doute pas que les pénitentis res conventblement établis et dirirés. sont mise tronve ent établis et dirigés, sont peus propres res conveneuement exemps es un gre, sous personne pour atteindre le but proporé, qu'eucune autre mode de punitios employé jusqu'à présent. La législature pénétré de l'utilité et de la nécessité d'un pareil établissemen n'a pas reculé devant les dépenses qu'il devait occasio

ner ; des motifs plus pursants voulent que cette entrepris soit promptement achevée. Ce serait un véritable gaupi lage de fonds, en même temps qu'une conduite versutile peu hongrable pour l'Etat, que de laisser cette éditice dans sa condition présente. En conséquence votre comité présumant que la législature voudra terminer ce qu'elle a si sumant que la registature voyura terminer ce qu'ene a re convenablement commencée, a cra qu'il convenait de vous soumettre des évaluations du montant probable des dépen-ses; c'est pourquoi il valid réfère aux tableaux dressés par M. Duplantier, le enseilerge actuel. L'exposé porte ces dé-penses à la summe de 358,991, 80, en tout. Il est a pré-duir mes la reversal des condamnés, et le de 326,293, 63 sera pro-duir mes la reversal des condamnés, et telle suite que le

duit par le travail des condamnés; de teile ro te que le montant à affecter se trouverait réduit à la summe de \$32,619. 17. Le comité est hors d'état de vous faire connaître le montant des semmes dépensées ; mais cola ne tre pas mésir-tant des semmes dépensées ; mais cola ne tre pas mésir-tonant à conséquence, puisqu'il est à présumer qu'il à été

suffisamment justifié de l'emplot des sommes fournies.

Par l'état y annézé de Samuel L. Wett, greffier, on verra qu'il a été dépensé pour le compte du Pentientaire, du
13 octobre 1834, jusqu'au 28 février 1835, la somme de
\$11,314, 02. Sur cette somme a été payée, au moyen des
affectations précédentes, cells de \$9,849,91, laissant encore
a payer cells de \$1,464,11

a payer cette de \$1,464, 11,
Par la lettre ci jointe de M. Duplantier, concierge, il
apport que les officiers du Pépitentiaire ont été payés au moyen des fonds mie à sa disposition pour la nourriure de les vêtemens des condamnés, et pour les matières premiè-res, attendu que le mode de paiemont de la solde de ces ofiers n'a pas été déterminé par la loi. Cette occurrence a réduit les gehats de matières destinées au travail des condamnés. Le comité recommande vivement à l'attention de la législature les suggestions contenues dans la lettre de M. Duplantier ; e projet de loi qui accompagne cette lettre a pour objet de remédier aux inconvéniences mentionnés. Encore bien que le comité soit d'av. a que ce bill doit âire amendé avant sa passation, néanmoine il n'a pas jugé né-ces-aire de proposer aucun amendement, dans ce impiori, certains egards à celle des membres isolés du conité, sont Amendes, dignes toutefois d'être soumises uvec anges délibérations des membres réums de la législature. On verra que quelque una des inspecieurs ont suggéré qua les condamnés pourraient être employés avantageasement à fabriquer des soiles de coton pour emballage. La convenance de cette mesare parait douteuse au concierge, et le comité partage l'opinion de co dernier. Le comité cet porté à croire, (sans geuse, comme cordonniers, forgerons et tonnéliers; ou dans d'autres branches plus simples de l'industrie méchani. que, n'exigeant ni une grande perfection de travail, ni une grande var été ou comp![cation de machines, ni enfis un dégré aussi élevé d'ordonnance dans le travail que le comporte une manufacture de toiles de coton-

de leur peine, à quelque travail qui puisse leur procurer u le hométe subsistance à l'oxpiration du temps de leur emprisonnement. Ci-annexé se trouve une estimation signée par le concierge, évaluant approximativent la valeu du travail des condamnés, depuis leur dépôt au Ponten-tiaire, le 13 octobre dernier, et portant subséquemment l'estimation de ce travail è la somme de \$6.224, 50. ll'est probable que jusqu'à ce que le pénitentiaire soit a chevé, les oundamnées seront avantageusement employés i fourair les matériaux fourds et nombreux, tels que la bri u'ils puissent les payer de manière à réduire d'autant e que les écoliers ont à payer, et qu'ils puissent se prourer des bibliothèques, laboratoires &c., afin qu'ils puisent rivaliser les collèges de Londres et de Paris.

M. Thomas s'oppose a la sectiou telle qu'elle set dans

d'exister, par l'achérement du Pénitentaire. Il y a dans

d'exister, par l'achérement du Pénitentaire. Il y a dans de roues de charrettes et d'ouvrages de

> Un trouvers à la suite de ce rapport un extrait du li re, la durée de la jerne, et l'époque de la libération de condamnés. Il résulte de cet extrait que le nombre ac condamnés. Il resume de ces caman que les truel des condamnés est 91. Si l'on remarque que leu nambre a', a roit incessamment, et qu'il n'y a que 101 ce iul s. distancées pour eux, la législature concevra qu'il in tol s, disposées pour eux, la législature concevra qu'il im-por e, taut p ur ce motif que pour plusieurs autres, de ter au-si ot que possible la construction de ces edifice. En definitive le comité recommande l'institution à le

meilleurs matières peuvont être obtenues avec peu ou poir

Le t'ult vous est respectivementent soumis.

(Signé) JOHN BROWNON,

Rapporteur du counté, de la part du Sénat.

(Signé) J. LAWSON,

Reporteur du counté, de la part de la Counte.

PAR AUTORITE,

ACTE

me des Chovens de la Lomsiane. Sec. Ire. Il est décrété par le Sénat et la Chambre de-Representans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemb émt un acte de la direction, excepté les escomptes pas, alors, plutôt à la parcimonio de la législature qu'il faut attribuer l'inaction des administrateurs, qu'à leur défaut de zele et de patriotisme.

En outre, il ne saurait consentir à ce que le produit de directeurs pour le seurait consentir à ce que le produit de directeurs pour le seurait consentir à ce que le produit de directeurs pour le remplacér, formeront également un quo-

Sect. 3e. Et il est de plund-crete etc., Qu'aussitot que les pas jusqu'à quel point la législature actuelle a la droit d'empêcher les législatures à venir de disposer du produit des 72 lots de terré accordes.

20 mars 3 de la ditte Banque feront avoir au gouvernour de cet Éjas, qu'ils acceptent la présente lot elle deviendre obligatoire pour cette institution et aura la même force et le même effet que la charte primitive.

20 mars 3 de Mars 3 mars 4 de Mars 4 mars rce et le même effet que la charte primitive, ALCEE LABRANCHE.

Orateur de la Chambre des Representans.
CHARLES DERBIGNY,

Approuve le 19 mars 1935.

E. D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

aandes & Whiling, aara lleu aujourd'hui, à midt précis la Bourse de l'Arende: Cette vente affre des propriétés dont les situations ne peuvent être surpassées à la Nouvelle Orléans, partieulie-

nent les trais tetrains situés au coin des rues

et Camp, Trois terrains d'une grande valeur, avant chacun des és. Les conditions de la vente sont très secon tes pour les acheteurs. Voir le programme et les avertis

JEUNE GARDE A CHEVAL A compagnia se téunira en bourgeois, Dimanshe 39 courant, à 11 heures du matin, au donicile du rapitaine, pour pracéder à l'élection d'un second lieu-sanut. Tous les membres sons invités à s'y rendre. Par ordre de capita



F. MYEVRE, marachalades.logie-instru L'ESCAURUN DES CHAS SEURSA CHEVAL D'ORLEANS montera & cheval Dimanche proprécises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement. Par ordre du capitaine John Freret.

J. P. BRYAN, adj. maj, 26 mars BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. IN commis assistant sera nommé le mardi 31 du cou-Par ordre de la direction

J. B. PERRAULT, caissier. \$6 mars

Tierçons et 11 boucauts de jambons supérieurs cousus dans la toile, à vendre par 26 mars FORSYTH, GOOWYN 4 Co, consus dans la toile, à vendre par cousus des jamoins superiture et d'ablissement, d'une manière satisfassatte. Le comité a vu avec plaisir que la situation des sondamnés, est aussi confortable que le permet l'objet des punitions, le plan des bâtisses parait adapté à la nature de l'institut on ; et le comité pense que loraqu'il sera completté, il sera digue de l'Eta. Les cellules présentent un inconvénient auquel il est é désire qu'un sera de l'institut de domicile qu'il va transporter de la rue Beurgogne,

Que rend J. M. Flerras, Trésorier de la Ville, des Recettes et Dépenses fuites par la Corporation du 1er Janvier au 31 Décembre 1834, comme suit, savoir RECETTES. DEPENSES. BALANCE au ler. déc. 1833, appert compte fendu, Savoin: Employé aux travaux de la En billets et effets à employé aux travaux de la vule, cornitures aux travaux de la vule, ournaliers aux travaux de la vil e, \$14076 32 recevoir de divers, 21517 75 nbereaux aux travaux de la vill Nègres de journées aux travaux de la vil Nègres de chaîne aux travaux de la ville, Travaux de la ville, **#36**594 Ferme de la helle des bauche Ferme du marché aux légumes, Ferme de la halle du fauhourg St

Fermo des piragues Ferme des magasins de la pompe à feu, Ferme des emplacemens pour la vente des huitres. 9530 Droits sur les cabarets, billate, &c.
Droits sur les charettes, voiture, &c.
Droits sur les steamboats, chalans, &c. Droits sur les étaliers et colporteurs, Droits sur les concerts et bals, &c., Droits de Lever, Droits de geole, Droits de ventes à l'encan. Taxes arriérées, Tuxe de l'année 1829, Tuxe de l'année 1831. Taxe de l'année 1833, Rentes-à-cens, Coût des licences, Remboursement du pavage, Loyer des prisons, Recettes extraordinaires, Remboursement de frais de procodur Poudrière Banlieue superioure, Caisse d'amortissement No 97323 93

Caisse d'amortissement, No. 2, Emprunt de John Minturn,
Actions a John Minturn [pour payage Actions Caldwell. Actions à E. Blanc Dividendes d'actions Intérêts sur l'emprunt de John N de \$200,000 Intereta sur les actions à John Minturn. [pour pavage], Remboursement du pret à J. H. Caldwe l'emboursement du prêt à J. H'entes des Terrains Loiseau, Le comité doit ajouter que pour le bien des employés eus memes, il convient de les employer, pendant la durée

Chis. La Blache, Billets et effets à payer, 732245 4 \$1 826,994 Balance détaillée toname mit: \$\ Saroir:
Billets et effots à recevoir en portefeuille, \$\\$55723 09
En actions de Banques consideracs com-

me effeta & recevoir, 38028 00 \$93,989 01 LOUIS SERE J. BERMUDEZ,) Comite J. J. MERCIER, Finances, Pour la Mobile-par le fleuce .-

Le biteau à vapeur paquebo régu-lier WM. BARRY, partira jeudi 26 de cou ant. Pour frit ou pasige, s'adresser a pord, au chemin à confisses, ou à TOURNE & BECKWITH, Nile Levée, no 28 et 29. notester, Vickshurg Grand Gulf, Natchez, et les ster, Vicksburg verana cong.
debarquemens intermediaires,
between a conour neuf, avec

Le bateau à sonour neuf ayec chambre haute le PONTCHAR-tradin, capitaine F, Watker, partira le vendre du, 26 du courant, a 10 hours ou mana. Pour frot ou passage, ayant de icaux eminénagemens, s'adresser à bord, au bas de la rue Paydras, 85 mars-3

POUR LA MOBILE (par le flauve.)
La goelette SARAII, capt. H. Mildium, partire ncessamen, Pour fret su passage, s'adresser's lucis ou & TOURNE & BECKWITH, Nile Levee, no 28 et 29, POUR APALACHICOLA. Le brick fin voiller paquebot régulier APALA-CHICOLA capt. E. Spicce, ayant la plus grande

Pélicola capt. E. Spices, ayant la pius granus parție de son chargement engagé, pastira incessemment. Pour le reste de fret ou passag, ayant de bons enménagement, s'adresser à bord vissaria la room ne, ou à TOURNE & BECKWITH, On demande un naviro du port d'environ 505 tonneaux, pour le charger pour un port dans le ud de l'Euroj e, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co, rue Royale no. 117.

POUR TAMPICO-La grelette fine voilière, doublée et chevilée en couvre, HALCIUA, ca-ortaine Witham Withams, partira positivement du 27 au 28 du courant. Pour fret ou passage, syant de hous emmens cemens, s'adresset à bord ou à Jose Mari Caballaro, no. 53, sue Toulouse, 24 mars-6.

Peter i.e. HAVRE-Le nache A 1, hu voilier HERCULES, capit. Wood, paring inner
hatement pour le port ci-dessus. Pour fiet de

butement pour le port ci-dessus. Pour fret de 00 ou 150 balles de coton, s'adresser à THEOD. NICOLET 4 co. 26, rue Bienville. 24 mars 26, rue Biensule.

VIS—La seculie du commerce sous la raison de Michael et P. Maher, est dissonte des ce jour, di consentement muttel.

MICHAEL MAHER. consentement mutuel.

26 mars -3 PHILIPPE MAHER. \$50 De récompense seront payées à celui qui fera retrouver un bougaut de sucre marque O T.

volé sur la Levee en face de la goelette Corolla. Le hop-cauten douvelles de châne, TOURNE & BECKWITH, Nile Levée, no 28 et 29. A VENDRE, 1. Une Habitation située dans la paroiss

St. Jean Baptiste à quinzo ficues au dessus de cette ville et du mêne hord, ayant trente quatre arpens de face au fleuve ant quarante arpens de persondeu. Ensemble avec soixante e pi esclaves de disterns ages et sexes, se animaux et outils ara-

2. Une autre habitation située dans la pareis-se St. Charles, à 11 lienes au dessus de cette ville et du mêms bord, ayant 19 arpens de face au flenve sur 40 arpens de profot a avec 51 esclaves de différens ages et sexes, et les ani-

maux et outils aratoires pour son exploitation.

Ces deux habitations sont établies en sucrerie.

3. Ét une terre ayant cinq arpent« de face sur quarante arpens de profondeur, située à la Paussa Rivière l'ointe Zi mara-4

canal Bornoudy jusqu'à la limite interieure de l'habita-tion Dessales, préviennent que leur travail étant achevé, le tableau sera exposé pendant dix jours chez M. Emelie Doumeing, encoignure des rue Craps et Louisa, fanbourg Washington, afin de faire droit sux réclamations des EXITE DIMINETIES.

La dite propriété fut vendue par le dit Domingon le 16 février, l'an de notre seigneur 1835, en vertu d'un decret EMILE DOUMEING,

ALEXIS LEROY,
LOUIS BERNOUDY, A VIS est par le préss nt donné à tous ceux que ce la pout concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à datter de la présente publication, les raisons pour lesquelles des lettres de curatelle aux auccessions vacantes d'Henry chain, 29 du courant, 4 8 heures Tibbets el Nolsou Howard, décédés, ne seraient point acordes à T. M. Wadsworth, sur sa demande pour icelies à la cour des Preufes de cette paroisse.

Parotes: de Plaquemine, 25 mars 1935. (Signé) (36 mars -- 3) G. LEONARD, juges SUCRE 344 boucauts sucro de première qualité, sur une habitation, 45 milles audesaus de la ville, et à vendre par DUCROS & MONPHY,

rue de la Levée, no 23.

ILLE pieds de planches larges let l 1-4 pouces
pare d'enviran 200 pieds sur une profondeur d'enviran 400
pieds.

ILLE pieds de planches larges let l 1-4 pouces
pare d'enviran 200 pieds sur une profondeur d'enviran 400
pieds.

Danné sous ma main et le scenu de la cour de
la parquese et ville de la Nouvelle Oléans, ce 25e.
jour de mars dans l'ennée de Noire Seigneur mi DANS LA COUR DE DISTRICT.—En veitu d'un ordre de sai je et de vente à moi adressé, il acra vondu f in Nouvelle Bourse, encorga tre St. Louis et Char-

[26 mare]

Travaux de la ville, Pavage, Garde de ville, Eclairage de la ville, Pompe a feu, Pompes à incendie, Bienfaisance, Appointemens, Commissions, 1206 58059 4
14149 99
27433
9595 99
445
43205 55
4329 46
217
113 40
19 60
19 60
19 60
20 Depenses du Conseil de Ville,
Ponts volanis des navires,
Ponts du bayou St...Jean.
Poudrière,
Rotretten des propriétés du la seconda de la seconda de Ville,
Ponts volanis des navires,
Ponts volanis des navires,
Ponts volanis des navires,
Ponts du bayou St...Jean.
Poudrière,
Rotretten des propriétés du la seconda de Ville,
Ponts volanis des navires,
Ponts volanis des navires,
Ponts volanis des navires,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis de la seconda de Ville,
Ponts volanis des propriétés de la seconda de Ville,
Ponts volanis de la seconda de Vi 9138 20
31746 90
Nettoiement de la ville,
23150 90
5770 50
Westoiement de la ville,
Horloge et clocher,
9270 19
Westoiement de la ville,
Horloge et clocher,
9270 19
Westoiement de la ville,
Westoi erciocher, reement du pavage Bantieue du Sine, distric Coustruction des quais, Remboursement, Asyle des Orphelines, A-vie des Ornhelms. Ferrage du chemin Caro Service Lafayette, Nouvelle prison. ctions de la Comp. des Architectes du Se dis Achat de terre, Achat de l'habitation Blanc, Prêts à J. H. Caidwell, Cause d'armortissement No. Remboursement de l'emprant de \$300,00 Inverèts sur l'emprant de \$300,009, Intérêts sur l'emprants de \$150 (88), Intérêts sur l'emprant de \$200,000, Interessur l'emprant de \$100,000 fut en 1830. Interête pur l'emprunt de J. Minturn de 8200 il. téreis sur l'amprunt de 8100,000, tait à la Banque du Commerce, mérète sur les actions à John Minturn, [pour pavagej ntérêta, Bilieta et effete à payerm 95955 \$1,526,994 11

Ja cerifia la présent compte sincère et véritable.
Nouvella-Oriéans, le 31 décembre 1935.

[Signé]

J. M. FLEYTAS,

(Tiémorier de la Vill.

Assermenté et signé padevant moi, à la Nile.-Oriéans,

17 junyier 1835.

(Signé)

J. BERMUDEZ, Juge.

Théatre/d'Orléans. ZAMPA, OU LA FIANCEE DE MARBRE Opéra lécrio en 3 actes, de M. Ménesville— M. Hérod—suivr de LES VIEUX PECHES,

Comedie vaudeville en 1 sete, de Mélesville et Duman EXPOSITION DE TABLEAUX INDIENS Rue de Charlets, Vis. 78.

Rue de Charlets, Vis. 78.

CATLIN, qui, pendant îp 5 dermêres années, a traversé les praises de "Poccident lomtam", et quis'est p ocuré les POR PRAITS des plus grands percommagne parmi ces peuples barbares, um i que des ta-bleaux représentant ieurs ritlages, des chases da Biglio, des danses Indiennes des paysages Se, uma l'honneur d'offre

à la curiosité des choyens de la Nouvelle Oriéans, pendan. quelques jours, une exposition de plus de 200 portraits e autres tableaux qu'il a recueilli parini 37 differentes tribus parlant toutes des langues offerentes. M, Cathu a lui-mame visité ces différentes hordes PORTRAITS DE "BLACK HAWK" Et e 9 de ses principans guerriers. Ces portrans on été laits dans les cas, rues Jefferson où ces individus étaien

prisonners de guerre. He sent représentés dans leurs la-bus et barbonnage de combat. Amsi que 4 tableaux re-LES CEREMONIES ANNUELLES ET RE LIGIEUSES DES MANDANS

qui pour expier leuis péchés, s'infigent les plus cruelle-blessurer, en se perça it de primards, et se suspendant d sorte que le poid- de leuis corps porte sur ces plaies &c. p.u., un nombre considérable de tab caux représentant de scenes diverses de
CHASSE AU BUFFALO

TRENTE PAYSAGES

arrees Rickarees, Osages Camunches, Wwws, Pairnee-Pieto. Ciquays et autres.

Dans le but de rendre ces tableaux pussi instructifs que prieté jusqu'à parfait paicinent. possible, ils seront exposés un par un, et M Cathin donne ra les détoils nécessances pour faire connaître au public les usages, meurs et la condition de ces sauvages d'Amérique qui sont encore dans l'état de nature.

L'exposition de ces tableaux et costumes commencera mercredi 25 du courant à 7 hearts du soir et continuera pendant quelque temps. Les personnes qui visiteront survaint quelque temps. Les personnes qui visiteront survaint, à 1 herre de l'apres mid, l'esclave Juliette, agres d'apres de l'apres de l'apres mid, l'esclave Juliette, agres d'apres de l'apres de possible, ils seront exposés un par un, et M Cathin donne Prix d'entree \$1; enfans moitie prix [25 mars-7-

VENTRILOQUE. ILLUSIONS MAGIQUES A L'ARCADE. Chent, et lous les sons, le annanche excepte.—Al. Sot lon le ventriloque reconnaissant de l'eccueil favoraba qu'il a feçu d'un pap ic généreux et éciairé, a l'honneur de ul annoacer que ce soir, outre sen automate parlant, il pre sentera ces extraordinaires illusions mácaniques qui, la semaine dernière ont mérité les appaudies mens unani Les portes s'ouvriront à 7 heures de l'après modi Le divertissemens cemmenceront à huit beures moins un quar-

Pour les detaits voir les programmes du jour 23 mars les detaits voir les programmes du jour 23 mars L'AT DE LA LOUISIANE.—Cour de la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'etat de la Louissane A tous ceux qu' les presentes verront, salut, At. tendu que Alvarez Firk ayant acheté à une vente saite par F. H. Domingon, la propriété et après décrite, s'est adressé au greffier de cette cô ir, pour avis, conformément à un acto de la tégislature de l'Esat de la Louistane, in

titula 'Acte pour confirmer les litres des acquéreurs au ventes judicioires' approuvé le 10 mai 1334 ; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéresséen sont ES soussigués, assesseurs assemennés pour le féme la la propiété exsprés au noin de l'Etat de la Loui siace, et de la caur de pareixe, qui pourraient avoir droit district, comprenant le chemin du Biyou St. Jean, à la propiété exsprés écrit-, en conséquence d'un départir de l'habitation Griffon et defie que l'Isanché, le bayou St. Jean, has du bayou Gentilly, Chef Menteur; la rive gauche, du fleuve à partir de la limite inférieure du faubourg Marigny, au canal des l'échairs, et la rive dépite depuis le canal Bernoudy jusqu'a la limite inférieure de l'habitation Dessalea, préviennent que leur travail étant achèvé. par ces présentes sommées au noin de l'Etat de la L

de cette cour, sendu le 29e jour de novembre l'an de notr rigneur 1934, dans l'affaire de John Fleming centre ses créanciers—No. 7733 du dossier de cette ceur, à laqueil vente le dit Alvarez Fisk devint acquéreur pour le pri. . 7733 du dossier de cette cour, à laquette de \$19,300

de 319,300
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire :
Une certaine habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive depite da fleuve à une distance de 30 lienes do la ville de la Nouvelle Orleans mesurant huit arpens de face et une superficie de nant cent quatre vingt arpens avec une double concession incomplet sucrarie, avec un moulin à vapeur, ensemble les bâsisses et améliorations qui ay trouvent, ainsi que 14 chairues, ? characters, I grand disble, haches et autres outils, 4 che-vaux, 16 boufs, 9 vaches faitières et un tronpeau de mon-ton qui sont dans les bois derrère l'habitation. Une ré-serve a t faite sur la façade de la dite habi stion d'un re-

la parquise et ville de la Nquivelle Olléane, ce 25e, jour de mars dans l'ennée de Noire Seigneur mil huit cent prente cinq, et l'indépendance des Étate-Unis la cinquante neuvièn ARMAND PITOT, greffier,

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS LE CARPENTIER, L sera vendu le joudi, vo du courant, à 4 hourse de Papres midi, sur la Levec, viu à vis le marche aux Legumes, 73 marches on pierre me surant 375 pieds cu-biques, 26 marc PAR F. DUTILLET & DELERY

L sera vendu le samoui, 20 mars courant, à midi, à LAYSE, agée de 14 ans, un peu cuisinière et un per blanchisseuse, domestique de maison, garaque des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—comptant. L'acte de vente par O. de Ar-

PAR JOS. LE CARPENTIER. L sera vendu le samedi, 28 du courant, u midi précis à la Bourse de Hewlett: Les eschives suivans: MARIA, agés d'environ 39 ans bianchisseuse, repasseuse, cuismista et damestique de

BETSEY, sa fille, negritte d'environ 12 ans, demest tique de maison, très bon sujet, intelligente, et ayant un joit commencement de couture. Ces saciaves sent garrantis de tous vices et maladies prévus par la loi, et seul vendus pour cause de départ.

Conditions : 6 mois de crédit en billets endossés à se tisfaction portant hypo heque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront pardevant J. Cavillier not, pob, aus frais des acquéreurs.

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE PAR
ISAAC L. McCOY.

SAMEDI 28 du courant, à midi, il sera vendu à la
Bourse de l'A cade, rue des Maganins, entre les rues
Nateire et Gravier la montre le surveil es rues 3595 73 Natchez et Gravier, la pr 1440 43 grand état d'annel oration. propriete sutvante qui est dans un Un lot de terre de grande valeur, avec ses améliorations

situe dans la rue du Camp, entre les sues Julie et Joseph, Ce let mesure 42 pieds 8 pouces de face, sur 173 pieds de 9 350 77 profondeur. Les ainéflorarions consistent en une mason en 200 priques, à 2 étagnes, avec coisme et remise, lavanderie, 2000 prigemente, écuries, jardin fleuriste, une grande citarge et 1530 un juste de bonne cau & c.

B'ang de charres, mannemant occupe par man. ve inserman de Charge politiers, et reconnue pour être dans foute la ville, le meglour emplacement pour le commerce. Le second etage est distribue de manière à pouvoir contenir 3 bureage est distribue de manière a pouvoir contenir a ou-reagie. Le bail de \$2000 par an, payable chaque mois, expi e dans 2 ans, à dater du fer, novembre suivant. Il u'y a pas de doute qu'on en obtendrait à présent \$3,000. La dite propriété est sujette à un pairment loncier et an-

nuel de \$126. () le buil peut-être renouvel[é. Condumns de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, pour billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, et garantis par hypothèque spociale jusqu'à parfait paiement, et en cas de non patoment à terme, ces dits billets portant un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfaite Les actes de vente seront passés pardeyant Jules Mossy

notaire public, aux frais des requereurs, public, aux frais des ocquereurs, 25 mars— PAR FERNANDEZ & WHITING. L sera vendu Jeudi procham, 26 ou courant, à 4 heu-res de l'après midi pré 15, tue Bourbon, entre Dus maine et Ursulmes, le contenu d'un magasin, savoir : Gravures, vitres, &c. Quelques neubles. Conditions: complant. 95 mars € PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

sera vendu le jaudi, 26 courant, a midi, a la Bouri 1. ADAMS, nègre de 19 ans, depuis 3 ans dans l 2. MARIE, négresse de 26 ans, depuis 7 ans dan les

pays, blanchisseus: , repasseuse, cuisimère et domestique de maison, et sa fille agée de 5 ans. 3, STEVEN, nêgre créole de 14 à 15 ans, domestique de maison. Ces constant dier prevus par la loi. Conditions: monté comptant et la balance à 6 mois, en bi let endussé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parlair 24 mars maison. Ces esciaves sont garantis des vices et mala-

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. sera vendu is jeudi, 26 du courant, à midi, à la ourse liewiett ; SARAH, âgee d'environ 40 ans, de puis longtemps dans le pays et acclimatée, parfaite blan-chisseuse, et un peu cuisinière. On vend cette caclava garantie des vices et maladica prévus par la loi Condition : 6 et 12 mors en billets eudosges, et portant

sypothèque jusqu'à partait paiement, L'acte de vente sera passé pardevant G Le Gardeur notaire public, aux frais de l'acquereur.

OUR DE PAROISSE. En vertu d'un ordre l'hon cous de paroisse, à moi adressé, dans les affaires consoli-cées de C. F. Gouy & co. contre leurs créanciers; et Gurlie & Guillot contre C. F. Gouy & co., il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette vine, jouri Pèine jour d'avril auvant, à une heurs de l'après mui, la propiété mentonés et de critic dans l'ordre de saisse et de vente lancs dans l'affaire le Guille & Guillot contro veuve Charles Victor Gouy, 3 lots de terre situés au laubourg Washington, dans le

bas de la ville, désignés par les nos let 2 de trois ieme flet et no I du 4e flet, mesurant, au pied américain, 52 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Lessepe, sur 115 pieds de profondeur sur la rue Morean; le let ne 2 mesure 47 pieds 8 pouces sur la rue Moreau, our 458 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur, 1, du 4c ilet, formant encoignur

pieda 10 piuces 6 tignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau, en-TERNALES PAANALES

réprésentant les sues les pius pettoresques du frait du semille avec les bâtisses et améliorations des dits terraine. Missouri. Le plus grand attrad que presente cette exhi le tout suivant un plan dressé par J. Pillé, veyer de la bition, est la fidelité avec la quede sont représentés les ville, le 2 s'évrier 1832, et déposé en l'étude actuellement peuplades les p us sanvag s'de s'Amérique du nord ainsi que leurs costumes, Ces peuplades sont les Sienx Paints, en conséquence les dites propriétés seront définitivement peuplades les plus sanvag s'un ramerique en nom amiss, que leurs costumes, Ces peuplades sont les Sérax Pandes, en conséquence les dutes propriéés seront définitivement que leurs costumes, Ces peuplades sont les Sérax Pandes, en conséquence les dutes propriéés seront définitivement fauteurs, Shéamas, Comes, Ojibadast, Joseph, Hands (têtes places), Whens. Peorius, Sicks, Fants, Mana prix qu'elles tapporteront, à 12 mois de rédit, Pacquéesus fournissant son bond, avec sécurité suffissant, manage un fournissant son bond, avec sécurité suffissant, manage un journissant son band, avec sécurité suffisante, payant un interet de 5 pour cent, et hypothèque spéciale sur la pre FRED. BUISSON, . Miff.

d'environ 20 aus, Conditions, compiant, 26 mars F BUISSON, sherif. VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Uae fonds de contineur situé rue Royale, no 213, entre Sie. Anne et Oriéaus, Assortiment de confitures, liqueurs

et chocolat de France, grande quantité de dragées et bon-bons. Dans le cas où ce fonds ne serait pas vends à la fin du mois, ille serait immédiatement à l'encan 36 mare-15 ME. BOYER professeur de piano et de harpe, rue Royale, no. 106, vient de recevur de Paris et offie è vendre un PIANO VERTICAL (picolo) et ane HAR-

E à double mouvement de J. Pleyel 4 co.
Elle a aussi à vendre un piano d'occasion de la même fabrique.

A LOUER OU A VENDRE—Une Maison
on Condé, face à la rue A LOUER OU A VENDRE—Une Maison neuve à trois étages, rue Condé, face à la rue Madison, avec 160 actups de la Panque du l'Union. S'adresser au docteur FORMEN 20,

rue Tomouse. 84 mare-8 VIS—Les soussignus ont de ce joir contracté une se-A cieté pour les afferes d'encan, sous la raison de F. DU-TILLET & DELERY; ils tiennemt leur bureau, rue de Chartres, no 166, où con pourra les fronver continuellement a parter du les d'avril, de 9 heures du matin, à 3 heures de partir du ter d'acra, de la feuras après mid jusqu'à la nutt.

P. DUTILLET.

23 mars—G. Sps.

P. DELRRY.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nile-Orlew UNE assemblée de la direction tenue ce jour, un divi-dende de SEM par chaque action a été déglaré, appli-cable à l'extinction finale des sécurités donnés par les ac-tionnaires. De nouveuux certificats seront délivirées dan-seu ce jours aux actionnaires qui cour

peu de jours gux actionnaires qui sont requis de porter pa AUG. St. MARTIN. 16
23 mars - 3
VIS - Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu M. Edouard Lauve, sont juviée à venir payer dans le plus brei délai entre les mains du soussign

t ceux aqui il est du, vondront bien aussi fui faire connaitre le montant de leur réclamation. 21 mars 7 R P GAILLARD, ex, test.

CUNSULTATIONS GRAIDELE Sur toutes les matadiss, Chez le Dr. Léger, rue Contl, do 2, au coin de la Levée, tous les jours jusqu'à 10 heures du matin. (C-On touve chez ce médecin des sangsuesà 25 sents la 21 mars.

A VENDRE A BON MARCHE-Le fond du Res-tangant bien achalandé, sues que d'Orleane, vis à visle théâtre fiançois; si co resignant qui est avantageuso-ment situé n'est pas rendu à l'amisble d'ici qui 31 mais courant, il le sera le même jour à 10 h, à Pea au et sur les lieux par J. B. Blache, encanteur. Pour les conditions du l've to s'indiresser à (10 merstress). A. LAFAYS.

VINS.

UN entrepôt de vins ronges de Bordenux est éta-bli chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

23 m 10-3" | Marzo 24-3